

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2014

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (maire) DURAND A. - DEREAT JY. - FREMONT L. - HENRY B. - LE FOLL M. – THOMAS D. (adjoints) – ANGER M. – BOULANGE F. - CREEL G. - GUENNIC MT. - JONET S. - LE BAIL J. – LE GUILLOU G. LE VEZOUET JP. – MABIN B. - MORICE Y. – RINFRAY B.

ABSENTS :

- M. JACOB JL.
- Mlle MARTIN E.
- M. MORISSEAU M.

M. Loïc Frémont a été nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance de conseil, M. le Maire adresse ses vifs remerciements à M. Loïc Frémont pour l'opuscule remis à chaque conseiller municipal retraçant les événements qui ont marqué la mandature.

I. Approbation du PV de la dernière séance

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le conseil du 10 février dernier. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II. Compte de gestion 2013

En l'absence de Madame la trésorière, il revient à M. Marcel Le Foll de présenter le compte de gestion et de rappeler à cet effet le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 346 702.31 € et en recettes à 1 863 596.87 € Quant à la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 1 629 676.37 € et en recettes à 1 448 620.58 €

Après vérification, les comptes de la trésorerie correspondent avec ceux de la commune. A l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte de gestion 2013.

III. Compte administratif 2013

M. Marcel Le Foll explique que le compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de 516 894.56 € Compte tenu du résultat reporté de 2012, le résultat à affecter s'élève à 912 093.32 €

Quant à la section d'investissement, elle présente un résultat négatif de 357 474 .58 €

M. le Maire sort de la salle du conseil.

M. Bernard Henry demande au conseil d'approuver le compte administratif 2013. A l'unanimité, le conseil approuve le compte administratif 2013.

IV. Affectation du résultat 2013

M. Marcel Le Foll informe que l'affectation du résultat s'élève à 688 085.58 € A l'unanimité, le conseil municipal adopte ce montant.

V. Vote du taux des taxes

M. le Maire propose de reconduire le taux des taxes 2013, soit :

- Taxe d'habitation	16.30 %
- Taxe foncière (bâti)	20.02 %
- Taxe foncière (non bâti)	57.12 %

A l'unanimité, le conseil approuve la reconduction des taux 2013.

VI. Budget primitif 2014

M. Marcel Le Foll présente le budget primitif 2014. A savoir : en section de fonctionnement, il s'équilibre à hauteur de 2 018 307.74 € et en investissement à 2 258 984.24 €

M. Marcel Le Foll explique qu'à partir de cette année, il est nécessaire de prévoir des travaux en régie. Une estimation d'un montant de 30 000 €a été prévue.

Parmi les principales dépenses en investissement :

- Acquisitions de terrains	78 000 €
- Eclairage public	27 000 €
- Balayeuse	70 000 €
- Tondeuse, autolaveuse	7 000 €
- Informatique écoles, copieur couleur mairie	18 000 €
- Parcours Pitchoun	25 000 €
- Voirie	70 000 €
- Accessibilité	50 000 €
- Ecole du Croissant	30 000 €

M. le Maire déclare que c'est un budget de transition, en attente des dotations de l'Etat et adresse ses remerciements à M. Marcel Le Foll, à la commission des finances, et aux services administratifs.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2014.

VI I. Questions diverses

Subventions complémentaires

M. Bernard Henry fait part que suite au vote des subventions, la mairie a reçu de nouvelles demandes, qui ont été examinées en bureau municipal. Il invite le conseil à se prononcer en faveur des subventions suivantes :

- Studio danse Guingamp	50 €
- Centre culturel breton	30 €
- Radio Kreiz Breizh	30 €
- SCB gym club	40 €
- Meilleur apprenti de France	50 €

A l'unanimité, le conseil adopte ces nouvelles subventions.

Installations classées

M. Bernard Henry fait part qu'une enquête publique est en cours à la mairie de Pommerit-le-Vicomte concernant la restructuration d'un élevage porcin de la SCEA de la Lande Lancien, le conseil étant sollicité pour émettre un avis.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Créances irrécouvrables

M. Marcel Le Foll fait part que la trésorerie a transmis un état indiquant les titres dont il n'a pu recouvrer la créance, soit pour un montant de 5.66 €

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour enregistrer ce titre en créance irrécouvrable à l'article 654.

Concession Trifol

M. Le Maire explique qu'il a reçu une demande de la famille de M. Henri Trifol : « Mort pour la France » pour transformer la concession du défunt d'une durée cinquantenaire en concession perpétuelle.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une concession perpétuelle pour M. Henri Trifol.

Rythmes scolaires

M. Jean-Yves Déréat explique que certaines communes ont voté une motion de suspension de la réforme concernant les rythmes scolaires. En effet, cette réforme initiée par l'Etat suscite une désapprobation des parents, des enseignants, des personnels.

M. Gabriel Le Guillou approuve le vote de cette motion.

Mme Françoise Boulange s'interroge sur la durée de cette suspension.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le vote de cette motion.

Journée de la femme

Mme Sylvie Jonet rappelle que l'inauguration de cette manifestation a lieu le 7 mars prochain à Ploumagoar, et invite l'ensemble du conseil à y participer.

Mégalis Bretagne

M. Loïc Frémont fait part que le chantier de la montée en débit a démarré. Le marché a été attribué à Orange. Les communes de Plouisy (montée en débit) et Grâces (FTTH) ont été déclarées prioritaires du fait de la présence de « zones blanches ». En ce qui concerne le très haut débit (FTTH), le marché de la première tranche de la première phase sera attribué le mois prochain.

En ce qui concerne Pabu, le chantier démarrerait fin 2018, début 2019 pour un coût estimé à environ 650 000 €. M. Loïc Frémont déclare qu'il sera nécessaire de mener une réflexion concernant l'inventaire des fourreaux.

En fin de séance M. le Maire, après avoir rappelé les investissements des uns et des autres dans les différentes délégations, commissions et réunions municipales, remercie vivement les élus qui ont décidé de ne pas se représenter lors des prochaines élections municipales, à savoir :

Mme Marie-Thérèse Guennic, M. Jean-Pierre Le Vézouët, Mme Sylvie Jonet, Mme Françoise Boulange, M. Yves Morice, Mme Brigitte Rinfray, M. Jean-Yves Déréat, Mme Annick Durand, Mme Martine Anger.